

PRIME DE TRAVAIL MATÉRIEL

EXIGEONS LA RECONNAISSANCE DE NOTRE SAVOIR-FAIRE ET DE NOS QUALIFICATIONS !

De nombreux conflits pour l'augmentation pérenne de notre prime de travail et des augmentations de salaire auront marqué cette fin d'année un peu partout en France. Depuis des années, la diminution du pouvoir d'achat et du reste à vivre ne font que s'accroître, et le gel des salaires subi depuis sept années ne permet pas d'inverser la tendance.

Les cheminots, et particulièrement ceux du Matériel, subissent une réduction importante de leur pouvoir d'achat. Comme l'ensemble des salariés, ils subissent la politique de gel des salaires orchestrée par le gouvernement, relayée sans filtre par la direction du GPU et impulsée sur le terrain par des directions agressives.

La prime de travail, élément de rémunération intégré au salaire sous l'égide du code prime 33, n'a pas connu de réévaluation depuis plus de 10 ans ! Pire encore, suite à l'alignement des autres codes primes, et année après année, cette prime paraît aujourd'hui dérisoire face à l'augmentation du coût de la vie.

Ces derniers mois, dans de nombreux établissements du domaine Matériel, la mobilisation des cheminots aura permis d'obtenir des mesures temporaires, seul moyen trouvé par les établissements pour calmer la grande grandissante et légitime.

La CGT exige que la prime de travail Matériel soit réévaluée de manière pérenne. Le projet porté par la Fédération CGT des cheminots va dans ce sens.

L'entreprise doit prendre en compte nos revendications et revaloriser sans attendre la prime de travail, comme elle s'y était engagée en novembre 2019, après le conflit au Matériel, pour que les cheminots n'aient plus à subir de nouvelles dégradations de leurs conditions de vie.

À la volonté de l'entreprise de nous enfermer dans ses choix régressifs à coup de primes et autres EVS limités dans le temps et non liquidables, nous devons opposer notre volonté de travailler dans un cadre choisi et de renforcer nos structures syndicales pour être force de proposition et imposer les revendications légitimes des cheminotes et des cheminots de l'entreprise publique SNCF : **EXIGEONS la reconnaissance de notre savoir-faire et de nos qualifications par des augmentations générales de salaire ainsi qu'une augmentation de la prime de travail.**

Avec la CGT, je signe la pétition salaires et je revendique :

- pour la rémunération,
 - ✓ l'augmentation de 200 € de la prime de travail Matériel par une mesure spécifique, pérenne et sans contrepartie pour combler les pertes subies depuis 2011,
 - ✓ la reconnaissance de la technicité des métiers du Matériel pour tous les cheminots contractuels et statutaires ;
 Contrairement aux primes exceptionnelles, cette augmentation aurait un effet bénéfique durant toute la carrière et sur le montant des futures pensions.
- pour l'emploi,
 - ✓ l'embauche de 1042 cheminots au minimum pour combler les emplois perdus dans les technicentres depuis janvier 2020,
 - ✓ l'embauche des 652 intérimaires des UO et chantiers Matériel recensés au 22 novembre 2021,
 - ✓ la réinternalisation de toutes les charges de travail ;
- pour la formation,
 - ✓ un haut niveau de formation continue, technique et numérique.

Cheminots du matériel,

ne subissons plus le diktat patronal contraignant nos conditions de vie, ne nous contentons plus de primes exceptionnelles ! Exigeons une augmentation de la prime de travail Matériel et participons aux initiatives de la CGT !

